

Octant Analyse

Revenus salaires

Numéro 27 - Janvier 2012

**Les revenus des Bretons pendant la crise de 2009 :
davantage de pauvreté et d'inégalités qu'avant
mais moins qu'ailleurs**

La crise de 2009 a touché avec plus d'acuité les populations aux revenus modestes. Ce constat se vérifie en Bretagne mais encore plus au niveau national. De ce fait, la Bretagne conforte, avec les Pays de la Loire, sa position de région la moins inégalitaire et la moins exposée à la pauvreté. Au niveau local, les grands pôles urbains, qui abritent les populations aux plus bas revenus, ont particulièrement souffert, tandis que les couronnes périurbaines et les pôles de taille moyenne ont mieux résisté.

La crise actuelle a produit ses premiers effets visibles en 2009. Cette année-là, au niveau national, l'activité s'est contractée (- 2,7 % pour le PIB) et le chômage a augmenté passant de 7,4 % à 9,1 % de la population active. Globalement, les revenus des ménages ont moins progressé qu'auparavant¹ et le taux de pauvreté s'est élevé de 0,5 point, touchant 13,5 % de la population.

La Bretagne n'a pas échappé à ce contexte, la chute de l'activité s'accompagnant d'une perte de 18 000 emplois. Les revenus déclarés par les ménages bretons

ont également moins progressé (+ 1,3 % par rapport à l'année précédente pour le revenu médian par unité de consommation² contre + 3,4 % entre 2007 et 2008). Avec un revenu médian de 18 080 € en 2009, la Bretagne se classe au 7^e rang des régions françaises (8^e rang en 2008).

1- Cette progression se rapporte aux ménages considérés dans leur globalité. Elle n'implique pas qu'une majorité d'entre eux ait connu une augmentation de leur revenu.

2- Cf définitions

Le revenu des ménages les plus modestes diminue mais moins qu'au niveau national

Dans l'ensemble, cette crise est plus vivement ressentie par les ménages les plus modestes. Pour la première fois, la valeur du 1^{er} décile, le seuil de revenus en-deçà duquel se trouvent les 10 % des ménages bretons les plus défavorisés, a diminué de 1 % après une

augmentation de 3,3 % entre 2007 et 2008. Cette baisse est propre à cette catégorie de ménages car les seuils de revenus délimitant les autres franges de la population ont augmenté, moins cependant que l'année précédente.

Ce repli reste toutefois plus faible qu'au niveau national où il atteint 1,8 %. Il concerne

quasiment tous les territoires, s'échelonnant de - 0,5 % en Auvergne à - 3,6 % dans le Nord-Pas-de-Calais. Quelques départements disséminés ici et là enregistrent toutefois une évolution positive mais ces augmentations sont très limitées, en deçà de 1 % sauf pour les départements de Corse, du Cantal et des Alpes-de-Haute-Provence.

La prise en compte des prestations sociales dans le revenu relativise légèrement ce constat. Un breton sur dix vit avec moins de 924 € par mois en 2009, prestations comprises, contre 929 € en 2008.

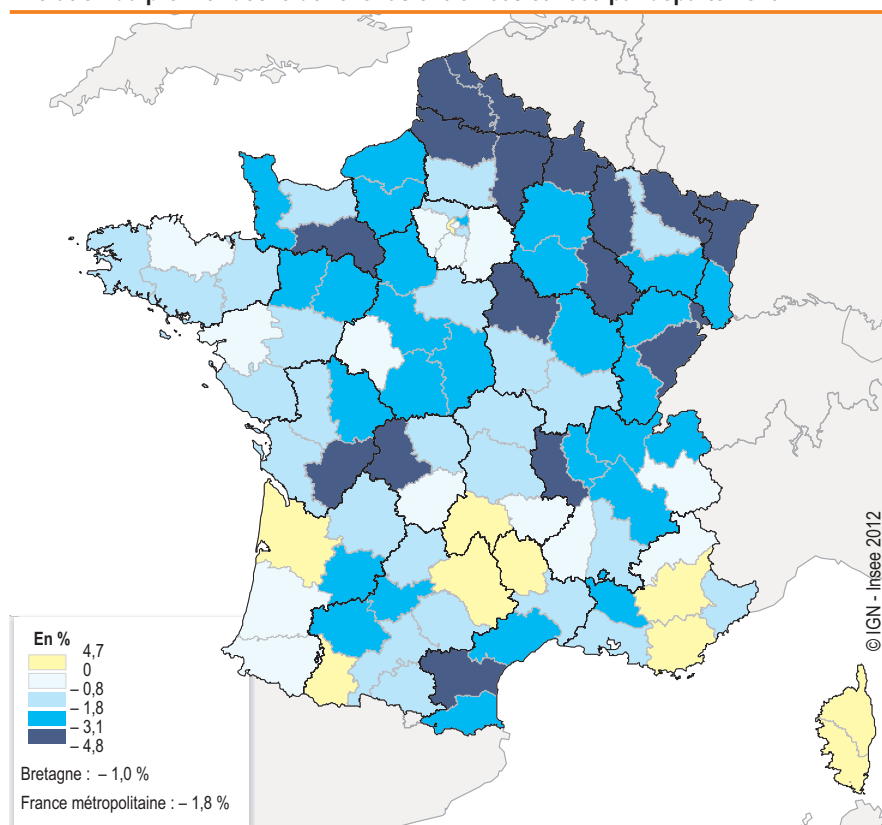
Bretagne et Pays de la Loire : les régions les moins exposées à la pauvreté et aux inégalités

Dans ce contexte difficile, le taux de pauvreté augmente sensiblement. En Bretagne, 11,2 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2009, contre 10,8 % en 2008. Avec les Pays de la Loire et l'Alsace, la région reste cependant la moins exposée. De plus, la pauvreté y est moins intense dans la mesure où les ménages les plus modestes disposent souvent de revenus plus proches du seuil de pauvreté qu'ailleurs.

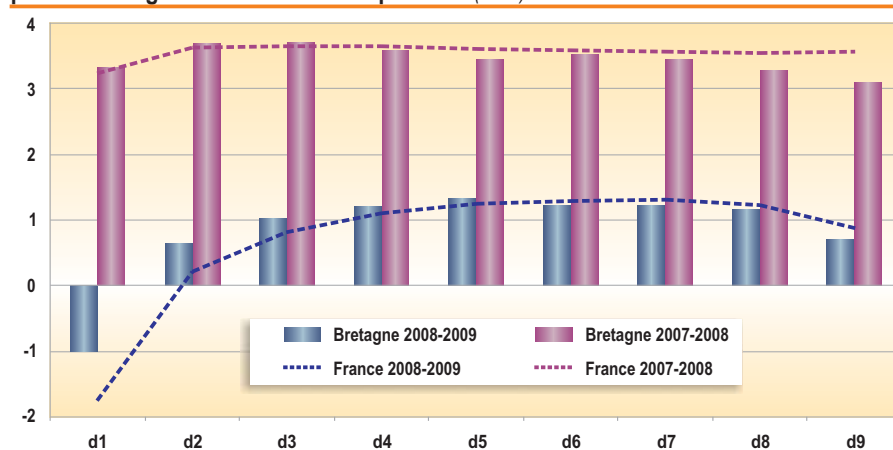
Pauvreté et inégalités vont généralement de pair. Les régions du Grand-Ouest, aux populations traditionnellement plus homogènes en termes de revenus, voient leur position confortée en 2009. Les inégalités y ont moins progressé qu'ailleurs comme en témoignent les évolutions constatées de la valeur du 1^{er} décile de revenus. La Bretagne et les Pays de la Loire sont ainsi les régions où la structure des ressources s'éloigne le moins d'une répartition théorique qui assurerait une parfaite égalité de revenus entre tous.

A l'inverse, c'est en Ile-de-France que les inégalités sont les plus marquées, en partie du fait de l'importance des hauts revenus. La moindre amplitude des inégalités dans l'Ouest se retrouve également en comparant le seuil de revenus au-dessus duquel figurent les 10 % des ménages les plus aisés (appelé 9^e décile) au seuil en-deçà duquel figurent les 10 % des ménages les plus défavorisés (1^{er} décile). Le rapport entre ces seuils (rapport interdécile) est en effet de 4,1 en Bretagne, contre 5,6 au niveau national et 7,3 en Ile-de-France. Cela tient à la fois au caractère relativement élevé du 1^{er} décile (8 118 € annuels en Bretagne contre 6 667 € au niveau national) et relativement bas du 9^e décile (33 330 € en Bretagne contre 37 163 € au niveau national). Faire partie des ménages les plus défavorisés ne recouvre donc pas les mêmes réalités selon que l'on se

Le quart nord-est du pays plus durement touché Évolution du premier décile de revenus entre 2008 et 2009 par département



Un tassement de la progression des revenus encore plus marqué au niveau national Comparaison de l'évolution des déciles de revenus entre 2008-2009 et 2007-2008 pour la Bretagne et la France métropolitaine (en %)



Moins d'inégalités et de pauvreté en Bretagne

Comparaison de l'évolution du revenu médian, du 1^{er} décile et du rapport interdécile entre 2008-2009 et 2007-2008

	Revenu médian 2009 (en €)	Évolution (en %) du revenu médian		1 ^{er} décile 2009 (en €)	Évolution (en %) du 1 ^{er} décile		Rapport interdécile		
		entre 2008 et 2009	entre 2007 et 2008		entre 2008 et 2009	entre 2007 et 2008	en 2009	en 2008	en 2007
Bretagne	18 080	1,3	3,4	8 118	- 1,0	3,3	4,1	4,0	4,0
France Métropolitaine	18 355	1,2	3,6	6 667	- 1,8	3,2	5,6	5,4	5,4
Province (hors Ile-de-France)	17 858	1,3	3,7	6 705	- 2,0	3,3	5,2	5,0	5,0

Source : Insee-DGFiP, revenus fiscaux localisés des ménages 2007 à 2009

place dans le contexte régional ou national. Il en va de même pour les ménages les plus aisés.

Ni très pauvres, ni très riches, les régions du Grand-Ouest se caractérisent par des salaires en moyenne un peu plus faibles qu'ailleurs, mais également par un niveau élevé de l'activité féminine. Dans ces régions à faibles taux de chômage, nombreux sont les ménages disposant de deux salaires, ce qui les préserve des risques de pauvreté.

La part des salaires en baisse, les indemnités de chômage en hausse

Principal rempart contre la pauvreté, l'emploi ne constitue pourtant pas le seul vecteur de revenus pour les ménages. L'impact de la crise, vite perceptible sur l'activité économique, peut donc être moins tangible et plus tardif s'agissant des ressources des ménages.

L'emploi breton, qui a atteint un niveau haut début 2008, s'est ensuite érodé dans le courant de l'année (- 1 500 emplois) avant de chuter plus fortement en 2009 (- 15 900 emplois) et de retrouver un peu de dynamisme en 2010. Dans ce contexte, les revenus d'activité n'ont contribué que pour un cinquième seulement à l'augmentation globale de la masse des revenus entre 2008 et 2009, contre plus de la moitié l'année précédente. De même, entre 2008 et 2009, le nombre de ménages déclarant des revenus d'activités salariées a diminué de 1,4 % en Bretagne, alors qu'il s'était accru auparavant de 2,7 %. La part des revenus d'activités salariées dans le revenu total a ainsi baissé, comme au niveau national.

En parallèle, le nombre de ménages déclarant des indemnités de chômage a nettement augmenté (+ 7,7 %, soit environ 15 000 ménages). En baisse continue depuis le début

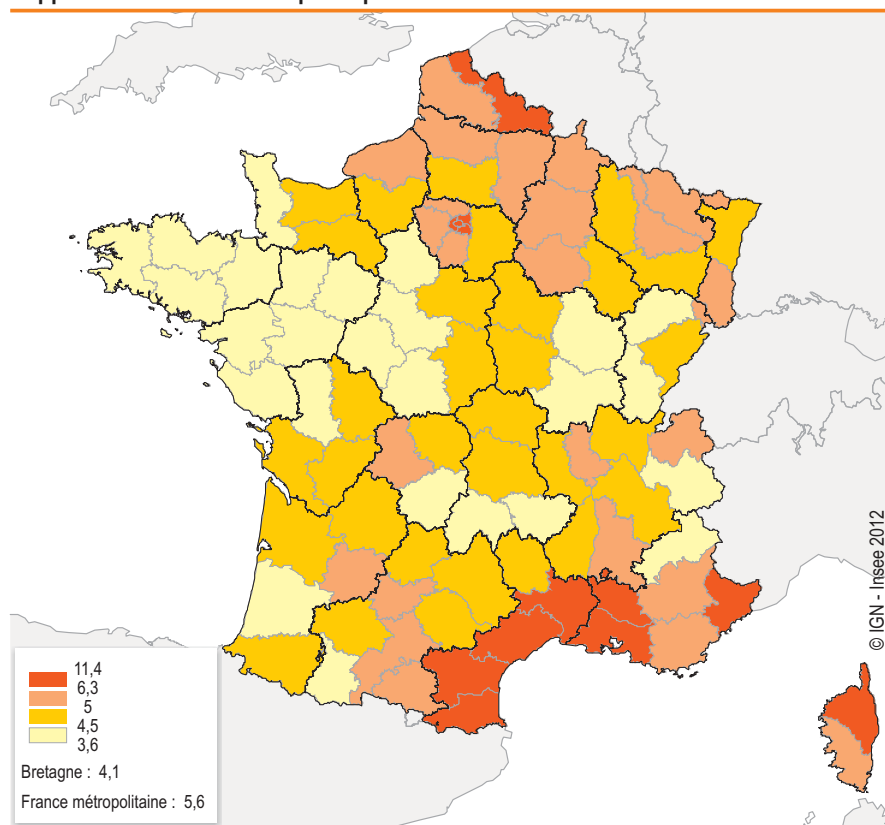
2007, le chômage a entamé en effet une hausse ininterrompue de début 2008 jusqu'à la fin 2009. L'augmentation de la part des indemnités de chômage dans le revenu entre 2008 et 2009 a quasiment compensé la baisse de celle des revenus d'activités salariées, au niveau national comme dans la région. Cependant, si les indemnités de chômage prennent en partie le relais des salaires dans un premier temps, cette situation ne peut être que temporaire.

Par ailleurs, les non-salariés ont été particulièrement touchés, davantage encore en

Bretagne qu'au plan national. Si la part des revenus non salariés baisse régulièrement, la chute a été plus prononcée en 2009, cette part passant de 7,4 % à 6,6 %. De même, les revenus du patrimoine, qui représentent une part plus importante du revenu des plus aisés, se sont érodés.

Enfin, en Bretagne comme au niveau national, la part des pensions, retraites et rentes dans le revenu total a davantage progressé qu'entre 2007 et 2008, alors même que le nombre de ménages retraités a moins augmenté qu'auparavant. La baisse des autres

Des inégalités moins prononcées dans l'Ouest Rapport interdécile en 2009 par département



Source : Insee-DGFiP, revenus fiscaux localisés des ménages 2009

types de revenus explique cet apparent paradoxe. Les pensions et retraites représentent 28 % du revenu déclaré breton en 2009 contre 27,1 % en 2008.

Les jeunes ménages et les locataires du secteur social particulièrement touchés

En Bretagne, comme au niveau national, toutes les classes d'âge sont affectées par une rupture dans l'évolution des revenus entre 2008 et 2009. Toutefois, les revenus des ménages de plus de 60 ans ont logiquement mieux résisté : ils sont en effet constitués pour une large part de retraites, même si la baisse des revenus du patrimoine que ces ménages ont pu se constituer a pu avoir un impact négatif. Il n'en a pas été de même pour les jeunes ménages et particulièrement les plus modestes d'entre eux, qui ont vu leur revenu chuter (– 7,2 % en Bretagne et même – 11,3 % au niveau national) après avoir déjà peu augmenté (+ 1 %) entre 2007 et 2008.

En corollaire, les inégalités se sont davantage accrues pour les jeunes ménages que pour les plus âgés. En 2009, le rapport inter-décile des ménages bretons de moins de 30 ans est de 5,1 contre 4,7 en 2008. Cette amplitude demeure toutefois inférieure à celle du niveau national (7,5 en 2009 après 6,6 en 2008).

Les revenus les plus élevés figurent dans la tranche d'âge des 50-59 ans : en effet, cette période de la vie correspond aux revenus de fin de carrière active et au départ des enfants qui ne sont ainsi plus à la charge des parents. Cependant, depuis 2007, et quel que soit le niveau de revenu, les évolutions sont plus faibles. Entre 2008 et 2009, tous les déciles de cette classe ont, au mieux, stagné.

Très logiquement, le taux de pauvreté des plus jeunes (moins de 18 ans) a fortement augmenté, passant de 12,5 % à 13,4 % en Bretagne. Ce taux reste néanmoins le plus faible de toutes les régions, devant les Pays de la Loire (14,4 %). Il s'établit désormais à plus de 18 % pour la métropole. La pauvreté augmente également fortement pour les personnes de 18 à 29 ans, de 11,4 % à 12,2 %, mais, là encore, la Bretagne est loin des niveaux nationaux (15 %). Enfin, la pauvreté est en baisse pour les plus âgés (de 11,1 % à 10,8 %), la Bretagne restant, sur ce point, dans le milieu de tableau.

Les disparités observées par niveau de ressources et tranche d'âge se reflètent assez naturellement chez les occupants des différents segments du parc de logements. Si nul n'a été épargné par la crise, les locataires du secteur social ont été particulièrement touchés : leur revenu médian a baissé de 0,8 %

entre 2008 et 2009 tandis que celui des autres locataires a stagné et celui des propriétaires progressé de 1,4 %.

La dégradation est encore plus flagrante pour les locataires les plus modestes du secteur social : la valeur du 1^{er} décile de revenus chute de 22,1 % en Bretagne, soit davantage qu'au niveau national (– 11,3 %) et pour la France de province (– 16,6 %). Les locataires à très faibles revenus hors secteur social sont également affectés, à un degré moindre, par une baisse de leur revenu. Cette diminution est en outre moins importante en Bretagne (– 4,1 % dans la région contre – 6 % pour la métropole et – 7,6 % pour l'ensemble hors Ile-de-France).

La crise davantage perceptible dans les grands pôles urbains et les communes isolées

L'impact de la crise n'est pas uniforme sur les territoires bretons. Globalement, sur les zones côtières, les retraites en ont amorti les effets en pesant dans l'augmentation des revenus, alors que les salaires se sont essouffés. A contrario, dans l'intérieur des terres, souvent dans les zones les plus agricoles, les revenus des indépendants (revenus issus des bénéfices) ont particulièrement souffert. Au-delà de ces grandes tendances, les conditions locales, qu'il s'agisse de difficultés

Les populations des grands pôles urbains et des communes isolées ont le plus souffert

Comparaison de l'évolution des revenus par type d'espace entre 2008 et 2009

	Évolution du 1 ^{er} décile entre 2008 et 2009 (en %)		Évolution du revenu médian entre 2008 et 2009 (en %)		Évolution du 9 ^e décile entre 2008 et 2009 (en %)		Rapport inter-décile en 2009		Rapport inter-décile en 2008	
	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France
Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	– 2,5	– 2,3	1,4	1,3	0,9	0,9	5,2	6,9	5,0	6,6
Couronne des grands pôles	– 0,2	– 0,1	1,3	1,3	0,7	0,8	3,4	3,9	3,4	3,9
Multipolarisé des grands pôles	– 1,0	– 1,3	1,2	1,1	0,9	0,8	3,7	4,1	3,6	4,0
Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)	0,6	– 2,5	1,5	1,1	0,6	1,0	4,0	5,2	4,0	5,0
Couronne des moyens pôles	0,7	– 1,2	1,4	1,2	0,2	0,6	3,5	3,7	3,5	3,6
Petits pôles urbains (moins de 5 000 emplois)	– 0,7	– 2,7	1,3	1,2	0,6	0,9	3,9	4,9	3,9	4,7
Couronne des petits pôles	n.d.	– 0,4	n.d.	1,4	n.d.	0,9	n.d.	3,9	n.d.	3,8
Autre multipolarisé	– 1,3	– 1,4	1,0	1,0	0,4	0,6	3,7	4,1	3,6	4,0
Communes isolées hors influence des pôles	– 2,0	– 1,7	1,1	1,3	0,5	1,0	4,1	4,8	4,0	4,6

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2008 à 2009
n.d. : données non disponibles

économiques d'un établissement, d'un moindre recours à des prestations de services ou d'un recul des activités de construction, ont aussi pu avoir des impacts spécifiques. Les revenus peuvent évoluer de manière très diverse sur des territoires pourtant géographiquement proches.

La crise a été la plus fortement ressentie dans les deux types d'espaces où vivent le plus de personnes à faibles revenus : les grands pôles urbains et les communes hors influence urbaine, avec cependant des particularités locales.

La chute des revenus des plus pauvres a accru les inégalités, plus particulièrement dans les grands pôles urbains (de plus de 10 000 emplois) qui concentrent les personnes les plus sensibles aux aléas économiques. Le revenu des ménages du 1^{er} décile y diminue de 2,5 %, soit une baisse semblable à l'ensemble des grands pôles urbains de métropole, après une hausse de 2 % l'année précédente. Les revenus des plus modestes diminuent dans quasiment tous les grands pôles de Bretagne. La baisse dépasse les 4 % pour quatre d'entre eux : Guingamp, Rennes, Pontivy et Redon. A Lorient, la baisse, un peu moins forte, atteint 3,6 %. Par ailleurs, la crise a frappé plus fortement les revenus des Redonnais : les trois premiers déciles, regroupant les 30 % de la population les plus modestes, ont diminué et les revenus ont globalement connu des hausses plus faibles qu'ailleurs.

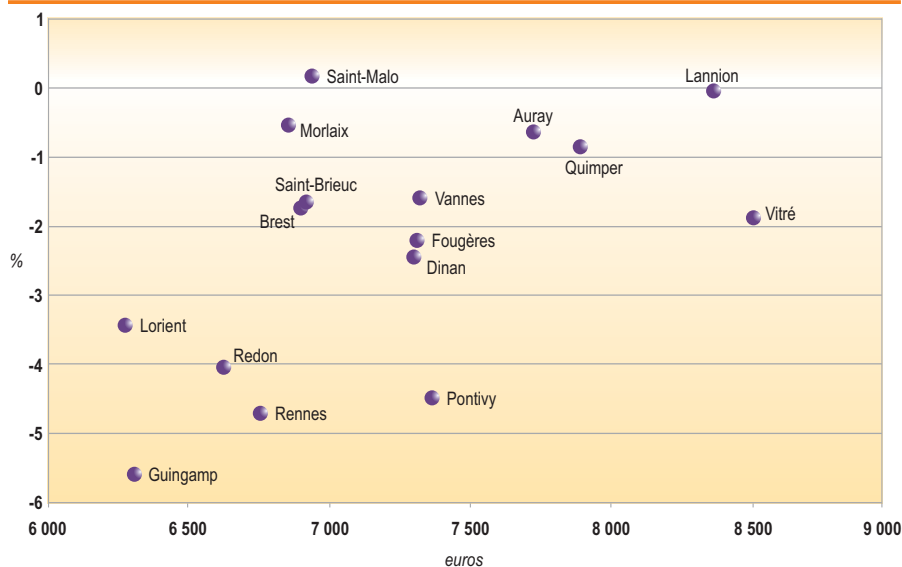
A Brest, Saint-Brieuc, Vannes, Fougères et Dinan, les revenus des plus démunis ont baissé dans des proportions moindres. Les évolutions s'étalent de -2,5 % à Dinan à -1,6 % à Vannes. A Vitré, qui comptait pourtant moins de bas revenus, la baisse atteint 1,9 %.

Dans les pôles urbains de Quimper et Auray, qui comptent relativement moins de faibles revenus, le premier décile connaît une baisse inférieure à 1 %. A Lannion, le premier décile, relativement élevé, reste quasiment stable.

A Morlaix et surtout Saint-Malo, malgré une proportion plus forte de personnes à revenus

Des diminutions de revenus plus importantes dans les pôles urbains aux populations les plus défavorisées

Montant en euros et évolution entre 2008 et 2009 du 1^{er} décile de revenus pour les grands pôles urbains bretons



Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2008 à 2009

très modestes, les inégalités augmentent peu.

Les couronnes des grands pôles urbains sont des espaces plutôt homogènes en termes de revenus. Comprenant moins de personnes en forte difficulté, le premier décile y est plus élevé. Celui-ci est en légère baisse (-0,2 %) et les inégalités entre hauts et bas revenus n'évoluent que très faiblement.

Dans les communes isolées, les plus éloignées de l'influence d'un pôle d'emploi, le revenu des plus modestes baisse de 2 %. C'est une évolution proche du niveau national (-1,7 %), après une hausse de 2,4 % entre 2007 et 2008.

Dans les petits pôles d'emploi et dans les communes dites multipolarisées, qui bénéficient de la proximité de plusieurs pôles d'emploi, les revenus les plus faibles ont également subi l'impact de la crise, baissant de 1,3 % à 0,7 %.

En revanche, dans les pôles bretons de taille moyenne (de 5 000 à 10 000 emplois), le

revenu des ménages du 1^{er} décile augmente de 0,6 % contre une baisse 2,5 % parmi l'ensemble des pôles métropolitains de même grandeur. L'évolution est analogue pour les couronnes qui entourent ces pôles de taille moyenne : le revenu des plus modestes y progresse de 0,7 % tandis qu'au niveau national la baisse du revenu est de 1,2 %. Toutefois, ces évolutions masquent une importante hétérogénéité entre les aires urbaines de taille moyenne regroupant ces pôles et leur couronne. Les aires urbaines de Lamballe, Paimpol et Quimperl sont notamment épargnées, le revenu des ménages du 1^{er} décile y augmentant de plus de 2 % entre 2008 et 2009. Dans le pôle urbain de Paimpol, la présence importante de ménages retraités (égale à 41 %, soit la plus forte part de toutes les aires urbaines de taille moyenne) a, semble-t-il, permis d'atténuer les effets apparents de la crise. Dans le pôle urbain lamballais, l'importance de l'industrie agroalimentaire sur la zone et sa résistance aux effets de la crise a vraisemblablement permis d'épargner les ménages les plus modestes.

■ Lucile Cros

Définitions

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. De ce fait, en sont exclus :

- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivités.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus d'activités salariées (salaires, rémunération des heures supplémentaires et complémentaires, allocations de chômage et de préretraite, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des activités non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéfices agricoles, industriels et commerciaux et non commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution.

Le **revenu disponible**, après redistribution, est un revenu fiscal auquel on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et où l'on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Le nombre d'**Unités de Consommation** (UC) d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Il est évalué comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacun, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

La **médiane** du revenu fiscal par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage dont le revenu déclaré par unité de consommation est inférieur à la médiane et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Si on ordonne une distribution de revenus, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, le premier décile est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le neuvième décile est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le **rapport interdécile** est utilisé pour mesurer la dispersion du revenu. Il établit le rapport entre les hauts et les bas revenus (9^e décile / 1^{er} décile).

Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois).

Pour en savoir plus

- [Les niveaux de vie en 2009](#) / Philippe Lombardo, Éric Seguin, Magda Tomasini. - Dans : *Insee première* ; n° 1365 (2011, août). - 4 p.
- [Disparités territoriales des revenus des ménages bretons](#) / Catherine Quesson ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 118 (2010, mars). - P. 5-12.
- [L'économie française comptes et dossiers : édition 2010 : rapport sur les comptes de la Nation 2009](#) / INSEE ; coordonné par Thierry Méot. - 2010. - 196 p.
- [Bilan économique et social 2009](#) / Laurent Di Carlo, Valérie Mariette, Isabelle Roiseau ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 3 (2010, avr.). - 21 p.
- [Les conséquences de la crise sur l'emploi dans les régions](#) / Stève Lacroix. - Dans : *Insee première* ; n° 1295 (2010, mai). - 4 p.
- [Les revenus des ménages entre 2002 et 2007 - Un rééquilibrage entre territoires mais des disparités dans les pôles urbains](#) / Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi. - Dans : *Insee première* ; n° 1309 (2010, août). - 4 p.
- Insee (www.insee.fr)
- Insee Bretagne (www.insee.fr/fr/regions/bretagne)

Directeur de la Publication : Michel Guillemet

Rédacteur en chef : Jean-Marc Lardoux

Composition : Jean-Paul Mer

ISSN 2105-1151 - © Insee 2012 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2012

INSEE Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES Cedex

Pour tout renseignement statistique :
09 72 72 40 00 (tarification appel local)